

# Saleux infos

Bulletin N° 03 – MARS 2016

## SOMMAIRE

La benne à déchets verts

La collecte des ordures ménagères

Parc éolien

Urbanisme

Souvenir des déportés

Le riz à l'espagnol

Parution d'une info dans le bulletin

Eclairage public

Construction logements

Réderie du 1<sup>er</sup> mai

Jardinez nature

Concert PRELUDIETTO

Halte aux crottes de chiens

### La benne à déchets verts

Sera mise en place dans la cour des services techniques de la commune le 1<sup>er</sup> avril 2016.

### La collecte des ordures ménagères

Le lundi 28 mars 2016 (jour férié : lundi de Pâques) va entraîner une collecte décalée dans votre commune (ordures ménagères, emballages) :

- La collecte du mardi 29 mars est reportée au mercredi 30 mars,
- La collecte du jeudi 31 mars est reportée au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016,

### Enquête publique relative à l'installation d'un parc éolien à Revelles

La SARL Parc éolien de Revelles a présenté une demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Revelles.

En application du code de l'environnement, cette demande est soumise à une enquête publique.

L'arrêté préfectoral du 12 février 2016 prescrit une enquête publique **du mardi 22 mars au vendredi 22 avril 2016 inclus**. Cet arrêté est affiché en mairie de Saleux depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 et peut être consulté.

Le commissaire enquêteur tient des permanences en mairie de Revelles, les dates figurent sur l'arrêté préfectoral.

Indépendamment de l'arrêté du préfet et de l'affiche préfectorale, l'ensemble du dossier relatif à ce parc éolien figure sur une clé USB qui nous a été remise par l'autorité préfectorale. Il s'agit d'un dossier comprenant de nombreuses pièces et qui nécessite plusieurs heures de lecture. Toute personne intéressée pour prendre connaissance de ce dossier est invitée à se présenter en mairie munie d'une clé USB et il sera ainsi possible de lui délivrer une copie.

### Urbanisme

Monsieur BOQUELET Simon, instructeur au service urbanisme réglementaire d'Amiens Métropole, tiendra une permanence le mercredi 20 avril 2016 de 10 heures à 12 heures en mairie de Saleux.

Il répondra à toutes vos questions relatives à l'urbanisme, à savoir les travaux de construction que vous voulez effectuer ainsi que sur les démarches à suivre.

### Cérémonie au monument aux morts : « Souvenir des déportés »

Vous êtes invités à la cérémonie qui se déroulera le dimanche 24 avril 2016 au monument aux morts.

Le programme est le suivant : Dépôt de gerbes au monument aux morts, dépôt de gerbes sur les tombes de messieurs HOLLINGUE, BUIGNET et CHAUVIN. Le rassemblement est fixé à 11 heures au monument aux morts.

### Le riz à l'espagnol

Les membres de l'association A.C.P.G./C.A.T.M organisent leur traditionnel repas dansant « **Riz à l'espagnol** » le samedi 7 mai 2016 à 12 heures 30 à l'Espace Eugène Viandier à Saleux. A cette occasion, ils seront très heureux de vous accueillir. Votre réservation est à faire auprès de monsieur Christian PARENT, téléphone 03.22.89.49.48 ou de monsieur Gérard LEGER, téléphone 03.22.89.32.78. N'oubliez pas de spécifier le choix de votre plat : « **Riz à l'espagnol** » ou « **Assiette anglaise** ». **Prix 23 euros**. Pour les enfants de moins de 12 ans, 12 euros.

**Venez nombreux**

### Parution d'une information dans le bulletin municipal.

Mesdames et/ou messieurs les présidents d'associations locales,

Si vous voulez faire paraître une information dans le bulletin municipal, vous êtes priés de remettre votre texte à la mairie ou le transmettre par mail avant le 20 de chaque mois. En effet, le bulletin est préparé le 21 pour être distribué

entre le 22 et le 26 du mois. L'adresse @ de la mairie est : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

### Eclairage public

A la lecture de notre quotidien régional, vous avez appris que plusieurs communes ont pris la décision d'interrompre l'éclairage public pendant une partie de la nuit afin de faire des économies.

Certains administrés ont posé la question de savoir si cette pratique allait être mise en œuvre dans notre commune.

A Saleux, il n'est pas question de supprimer l'éclairage la nuit pour des raisons de sécurité. Cependant, il convient de rappeler que depuis deux ans, c'est-à-dire lorsque l'éclairage a été refait, la luminosité est diminuée de 23 heures à 5 heures de façon à réduire les dépenses d'électricité. Des armoires électriques avaient été installées et réglées à cet effet, à l'époque.

## Construction de logements.

Le début des travaux de construction de 18 logements est programmé avant la fin du mois de mars 2016 par la SIP (Société Immobilière Picarde d'Habitations à Loyer Modéré) à l'angle de la rue Jean Catelas avec l'impasse Georges Coulon.

## Réderie du 1<sup>er</sup> mai

L'association de jumelage Saleux/Mögglingen organise sa traditionnelle réderie le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016.

8 € les 3 mètres. Pour tous renseignements et réservations, s'adresser au 06.86.38.36.24 ou au 03.22.44.12.98

Restauration sur place : sandwiches – saucisses – merguez – frites – plateau repas côte de porc ou cuisse de poulet 10 € et 1 kir offert par plateau !

## Jardinez nature : bon pour votre jardin, bon pour votre santé

Samedi 9 avril de 9h30 à 11h30 - Atelier jardinage avec le CPIE  
**Soignez naturellement votre jardin**  
 Jardins communaux de la grenouillère ; parcelle de M. Dubus  
 (participation gratuite)

Vous aussi grâce à des gestes simples et de bon sens, vous pouvez vous passer de pesticides dans votre jardin. Au lieu de combattre les ravageurs, les maladies et les plantes indésirables une fois qu'ils menacent les cultures, veillez à créer des conditions qui freinent leur développement.

- Alternez les plantes cultivées ; évitez de mettre en contact les espèces de la même famille (tomates, pommes de terre, aubergines) (ail, poireaux)
- Réservez une partie du jardin aux plantes sauvages et installez des refuges pour les animaux dits utiles : haies, tas de bois...
- Entre deux cultures semez des engrais verts (trèfle, moutarde) qui limitent la levée des plantes indésirables et enrichissent la terre.
- Laissez les plantes spontanées se développer dans les allées en terre battue ou même gravillonnées ; elles prendront la place des végétaux indésirables.
- Paillez naturellement ; pour protéger de la sécheresse et de l'érosion, pour limiter l'apparition des plantes indésirables, pour aérer et enrichir votre sol, pensez au paillage organique. Vous pouvez utiliser des feuilles mortes, de la paille, des copeaux de bois, des résidus d'herbe tondue, des branches saines et broyées. Veillez à maintenir une couche de 3 à 5 cm en permanence.

Pour en savoir plus : [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

## Concert de PRELUDIETTO

Comme chaque année, l'école de musique de Saleux proposera le samedi 2 avril, une audition des élèves. Toutes les classes d'instrument concernées donneront à voir et à entendre la mesure de leur travail. Ecouter jouer ces jeunes musiciens, parfois même très jeunes musiciens, est toujours un plaisir particulier. On peut, bien sûr, apprécier les progrès de la maîtrise instrumentale ; mais il faut aussi venir encourager ces débutants et soutenir leur effort pour maintenir la pratique musicale en amateur. Soyez-en persuadés, ce sont eux qui assureront l'existence de l'orchestre d'harmonie de Saleux au cours des prochaines années.

N'hésitez donc pas à venir salle André Chauvin le 2 avril, dès 14h30. Vous écouterez des apprentis musiciens dans une ambiance conviviale : des pâtisseries de fabrication familiale seront proposées ainsi que des boissons. Vous passerez ainsi un excellent après-midi ; alors n'oubliez pas !

## Halte aux crottes de chiens sur les trottoirs, les chemins piétonniers et les espaces verts !!!!!!!!!!!

Enfin, pour conclure « **gaiement** » ce bulletin, il convient de déplorer une totale incivilité de la part de quelques propriétaires de chien qui laissent leur animal faire ses déjections canines sur les trottoirs, les chemins piétonniers et les espaces verts.

En me rendant à l'école Joliot Curie, par le chemin piétonnier de la rue Cabuzel, le mardi 15 mars à 8 heures 30, j'ai pu constater la présence de nombreuses déjections sur le chemin et beaucoup plus sur les parties engazonnées.

J'en conclus que certains riverains, propriétaires de chien, utilisent ces lieux pour que leur animal fasse ses besoins. C'est tout simplement inadmissible et irresponsable. En effet, ces lieux sont fréquentés par de nombreux jeunes écoliers et leurs parents qui doivent faire bien attention à ne pas marcher sur un étron pour rejoindre ou quitter l'école.

Les employés communaux, qui ont bien d'autres choses à faire, ont été missionnés pour ramasser ces déjections canines. Ils ont également ajouté une seconde poubelle sur ce secteur, celle-ci est destinée spécialement pour recevoir les excréments des chiens et équipée de petits sacs en plastique. Ainsi les maîtres de chiens pourront utiliser ces sacs pour ramasser les besoins de leurs animaux et les jeter dans la poubelle. En pratiquant ainsi, la situation devrait s'améliorer, je l'espère.

Cette incivilité me scandalise et scandalise d'autres riverains victimes de ces déjections. Mais à cela s'ajoutent d'autres comportements irresponsables et j'avoue qu'entre ceux qui laissent errer leur chien librement et faire ses besoins où bon lui semble et ceux qui quittent leur domicile avec un sac à déjection et rentrent, après la ballade du chien, avec ce même sac vide et ce, 12 mois par an, il m'est difficile de dire ce qui m'irrite le plus ?

Sachez que j'ai demandé aux policiers municipaux de mener une action pour combattre cette nuisance en verbalisant systématiquement tout propriétaire contrevenant et ce, quel que soit l'endroit car il n'y a pas que le secteur de la rue Renée Cabuzel qui est concerné. Il faut aussi veiller à la propreté du parc municipal, de la plaine longeant la rue Lucien Barbier et plus simplement l'ensemble du domaine public de la commune.

Je demande instamment à tout propriétaire de chien de bien vouloir respecter la plus simple règle de vie en collectivité qui consiste à ne pas nuire à autrui en aucune façon et je remercie d'avance tous ceux qui feront l'effort demandé.

**Le cerveau de votre chien c'est vous .....**

Signé : Ernest CANDELA, Maire de Saleux

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE – SALEUX LE 22 MARS 2016**

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)

Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.